



Police

Police Fédérale
Direction générale de l'appui et
de la gestion
Ecole Fédérale
Groupe Formations Générales
Avenue de la Force Aérienne 10
1040 BRUXELLES
Tel. (02)644 82 77
Fax : (02) 642 71 51

NOTE TEMPORAIRE

| | |
|-------------------------|---|
| Numéro d'émission | DSEF-2009/2706 |
| Date d'émission | Le 3 juin 2009 |
| Degré de classification | INTERNE |
| Classement | CD 2 |
| Page | 1/2 |
| Annexe | 01 |
| Référence PC | G:\Dep Fmn\OFFRES.FORMATION.2009\Form Gen\offre.évaluateur.2sem09.doc |

Destinataires A tous les services de la police fédérale

Copie: DSEF-Dep Form
DSEF-Sv Planning
CP GOBYN
CP KOOB

OBJET Offre de formation francophone : « Evalueur du fonctionnement professionnel - 1506 » - 2^{ème} semestre 2009

Référence Loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police (Loi "exodus"/ST3)

Chargé de dossier CSL Vincent MOTTOUL (02/644.82.77- ou 02/642.71.23 - Fax : 02/642.71.51)
Teamware : _DSEF/SAA - Mail : dgs.dsef.saa@police.be

1 Contenu de la formation

Lors de cette formation fonctionnelle qui, rappelons-le, est obligatoire pour les évaluateurs (cfr. art. 63 Loi "exodus" visée en réf.), sont notamment abordés : la philosophie générale du système d'évaluation, la définition de l'évaluation, les acteurs de l'évaluation, le contenu de l'évaluation (profil de compétences, valeurs, objectifs), la période d'évaluation, les différents entretiens, la clôture de la période d'évaluation, les recours possibles, les conséquences statutaires de l'évaluation,...

2 Public cible

Les membres du personnel désignés comme « évaluateur ». Il s'agit donc de membres du personnel qui font au moins partie du cadre moyen ou du niveau B (cfr. art. 53, alinéa 1er, Loi "exodus" visée en réf.)

3 Lieu-Planning

Formation à BRUXELLES (Complexe Gêruzet, Bloc B, local B 40, Avenue de la Force Aérienne 10, à 1040 ETTERBEEK) : 1 session

Le 27 octobre 2009

Formation à JUMET (Centre de formation, local 103, rue Docteur Pircard, 66 à 6040 JUMET) : 1 session

Le 1- décembre 2009

4 Modalités d'inscription

- Après avoir reçu préalablement l'autorisation de son chef de service ou du responsable fonctionnel en matière de formation, la demande d'inscription à une session est à adresser à DSEF (de préférence via une personne de contact désignée au sein de votre service de police) de la manière suivante :
 - Téléphoner à DSEF/ SAA (02/644 85 35 ou 02/642 71 23) afin de s'informer sur la disponibilité des places dans les sessions proposées.
 - L'inscription à une formation doit ensuite être confirmée à l'aide du formulaire en annexe 1 :
par TeamWare : _DSEF/SAA (solution préférée),
ou par fax (02/642 71 51),
ou par mail (dgs.dsef.saa@police.be).
- Le nombre de participants par session est limité à 18 personnes.
- Si le nombre de participants est insuffisant, la formation sera annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites seront averties.
- Dans l'éventualité où un participant n'a pu être inscrit pour une session déterminée dans le cadre de l'offre de formation, celui-ci sera placé sur une liste de réserve. Lorsqu'une session complémentaire est organisée, DSEF/SAA s'adressera à la personne de contact désignée au sein du service ou, au besoin au participant, pour l'inscrire à cette session complémentaire.
- Date limite pour s'inscrire à la formation : 15 jours avant le début de la session.
- La convocation à la session de formation sera, en principe, envoyée 3 semaines avant le début de celle-ci.

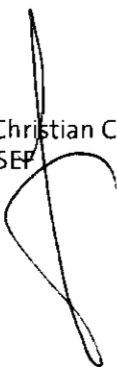
5 Personne de contact

Voir chargé de dossier

6 Annexe

Formulaire d'inscription.

CDP Christian COLLIN
Dir DSEF



----->>><<<-----